

La lettre du Maire

octobre 2021



LUC THOMAS EN DIRECT AVEC VOUS



**LA SÉCURITÉ
AVANT TOUT !**

Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

La pandémie conditionne notre action depuis 15 mois et c'est avec soulagement que nous voyons s'éloigner cette crise sanitaire. Nous restons malgré tout très attentifs à tout signe de reprise.

La sécurité de tous les Romanères avant tout !

La sécurité sanitaire à l'école reste essentielle.

Cette année scolaire n'échappe pas à l'application d'un nouveau protocole sanitaire, conformément aux directives de l'Education Nationale. Même si ce protocole est en passe de s'assouplir, nous sommes conscients que plus rien ne peut être comme avant. C'est pourquoi, nous mettons tout en œuvre pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de nos enfants.

La sécurité des piétons et des cyclistes est renforcée aux abords des écoles.

Comme cela est prévu par le code de la route, une « zone de rencontre » a été mise en place aux abords des écoles et les travaux d'agrandissement du parking sont terminés. Ce sont près de 70 places qui sont désormais disponibles : plus rien ne justifie le stationnement des véhicules sur la rue de l'Église.

La sécurité des Romanères face aux risques majeurs.

La sécurité de tous les Romanères passe par une bonne connaissance des risques majeurs. Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été édité à votre attention. Le DICRIM est propre à notre commune et à la nature des risques présents sur notre territoire. Il décrit les bons gestes et l'attitude à tenir en cas de sinistre.

Côté vie quotidienne, de nouvelles évolutions vont voir le jour avant la fin de l'année pour faciliter la communication immédiate et simplifier l'administration communale grâce aux nouvelles technologies :

- L'accès à un site internet « portail famille » pour les écoles permettra de communiquer directement avec les parents en offrant la possibilité d'inscrire les enfants à la cantine scolaire ou la garderie périscolaire et de payer en ligne ces services municipaux.
- La pose d'un panneau lumineux d'information à proximité du musée, avec une application téléchargeable sur smartphone,
- La dématérialisation des demandes d'urbanisme dès 2022 (déclaration préalable de travaux, demande de permis de construire, permis d'aménager, ...)
- La mise au point de nouvelles règles de stationnement qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022 avec l'installation d'horodateurs adaptés.

Concernant ce dernier point, chacun a pu constater qu'il est de plus en plus difficile de stationner, notamment à proximité des commerces, tant nous sommes envahis par les « véhicules tampons » des usagers non-résidents. De plus, nous devons anticiper l'accueil de quelques 600 Romanères supplémentaires avec la livraison de plus de 200 nouveaux logements entre 2022 et 2023. Une réflexion est en cours pour fluidifier l'accès à nos parkings, tout en conservant une tarification stable pour les Romanères.

Avant l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, deux brochures explicatives seront diffusées pour présenter ces évolutions que chacun pourra retrouver sur le site internet (www.saintromain-engal.fr). Prenez l'habitude de le consulter, il est mis à jour très régulièrement.

Avant de conclure, je ne résiste pas au plaisir de vous informer qu'un beau projet va voir le jour avec la rénovation énergétique du groupe scolaire qui a été retenue par les services de l'Etat au titre du Plan de Relance 2021.

Le coût des travaux s'élève à 755 000,00 € HT. Une subvention de 420 000,00 € est d'ores et déjà accordée par l'Etat et nous attendons des aides complémentaires de la Région et du Département. Nous réfléchissons à un nouvel aménagement des espaces extérieurs pour les enfants.

Toute mon équipe a le plaisir de vous convier à la cérémonie de lancement des travaux que nous organisons le samedi 6 novembre 2021 à 11h, en présence de Monsieur le Sous-Préfet et de l'ensemble des élus de notre agglomération.

J'aurai l'honneur de présenter ce projet qui offrira à nos petits Romanères un confort optimal pour étudier et réussir une belle scolarité dans leur village.

Comme vous pouvez le constater, nous avons saisi l'opportunité du plan de relance de l'Etat pour entreprendre la rénovation énergétique de nos écoles. Notre mandat commence donc par une réalisation pour nos enfants. Nous travaillons déjà à l'élaboration d'un nouveau projet pour nos seniors. Nous en reparlerons très vite.

Si la vie normale semble reprendre ses droits, je n'oublie pas les victimes de cette pandémie et les nombreuses familles endeuillées. Ne relâchons pas notre vigilance. Faites attention à vous et à vos proches.

"Être bien à St-Romain" n'était pas qu'un slogan de campagne, nous y travaillons tous les jours.

Très fidèlement,

Votre Maire,
Luc THOMAS



La sécurité sanitaire à l'école reste essentielle



La parole à
Sandrine ALONZO

Adjointe au Maire
en charge des
affaires scolaires



| | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 | NIVEAU 4 |
|---|--|---|--|--|
| Doctrine d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 % |
| Protocole sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas | <ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) | <ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive | <ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation | <ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres |
| Protocole de contact-tracing | <ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel | | | |



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

“La sécurité sanitaire au sein du groupe scolaire est au cœur de nos préoccupations. Depuis le début de cette année scolaire, nous appliquons le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale que nous publions ci-dessus. Pour ce qui est du temps périscolaire et du service de restauration de midi, nous maintenons la limitation du brassage des enfants par niveau ainsi que la désinfection des tables du réfectoire après chaque service. L'entrée et la sortie de la cantine s'effectuent séparément par niveau.

Notre réflexion porte sur la pérennisation des mesures sanitaires et l'adaptation de nos locaux scolaires dont il faut bien avouer qu'ils deviennent exigus.

Au moment où nous engageons la rénovation énergétique du bâtiment, toutes ces questions sur le fonctionnement de nos écoles se posent, notamment celle de l'extension du groupe scolaire. La rénovation énergétique qui s'engage assurera d'ici un an, un grand confort d'utilisation des locaux aux enfants, aux enseignants et au personnel communal, notamment pendant les périodes de canicule grâce au rafraîchissement naturel et sans climatisation du bâtiment.

Cette rénovation sera aussi l'occasion d'expliquer à nos enfants les notions de développement durable et de transition écologique, avec lesquelles ils devront apprendre à vivre.”

La sécurité renforcée aux a



4 QUESTIONS À Alain GERBAUD

*Adjoint au Maire
délégué aux travaux
et aux bâtiments
communaux.*



Vous avez souhaité une nouvelle organisation des abords des écoles. Pourquoi ?

Alain GERBAUD : Dès notre prise de fonction, nous avons très vite constaté que la cohabitation entre les véhicules, les piétons et les cyclistes, dans un espace contraint avec une forte pente, posait un problème de sécurité. Il devenait urgent de prendre des décisions avant qu'un accident ne survienne. Nous avons tout d'abord dû régler le problème de manque de places de parking qui était à la source du stationnement anarchique.

Comment avez-vous résolu ce problème ?

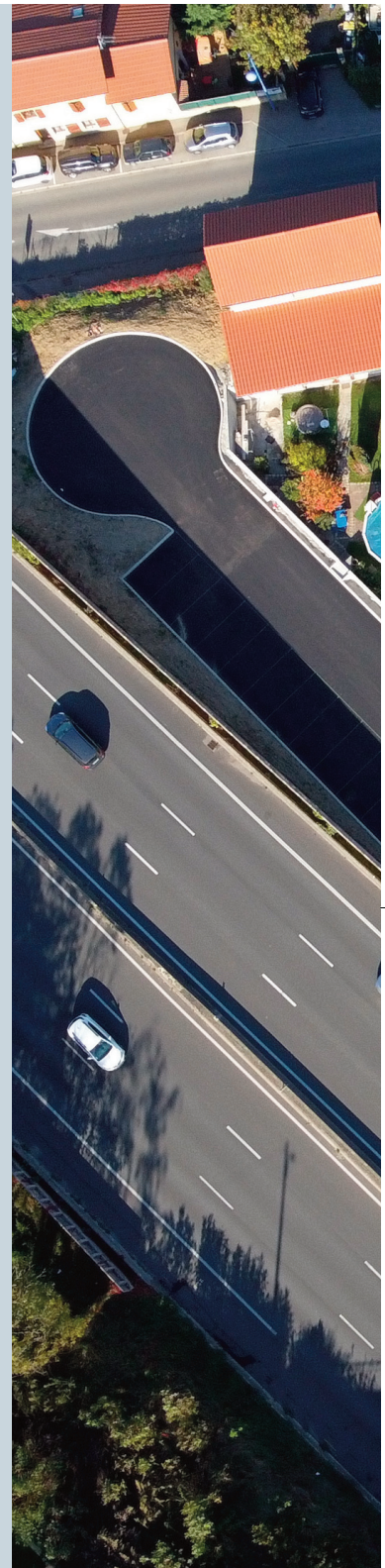
A G : Le Maire a engagé rapidement une négociation avec la société Vinci, propriétaire d'un délaissé d'autoroute le long du mur anti-bruit. Un accord de cession est rapidement intervenu et nous avons pu créer une trentaine de places supplémentaires, ce qui porte la capacité de stationnement à près de 70 places aux abords du groupe scolaire. Ce nouveau parking qui est en service depuis quelques semaines est largement occupé aux heures de pointe des écoles.

Vous avez aussi changé le sens de circulation du secteur. Est-ce concluant ?

AG : Oui la mise en sens unique de la rue de l'Eglise était le bon choix avec l'organisation d'une « zone de rencontre ». Les habitudes ont rapidement changé et les parents qui souhaitent prendre leur temps pour accompagner leurs enfants jusqu'à l'école, peuvent le faire en toute sécurité.

Quel est le principe d'une zone de rencontre ?

AG : La vitesse maximale est de 20 km/h. Les piétons et les cyclistes peuvent déambuler ou circuler sur la chaussée : ils ont la priorité sur les véhicules. La rue de l'Eglise est en sens unique et seuls les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens. Une piste cyclable est matérialisée sur la voie et le stationnement des véhicules sur la rue est désormais interdit. Je précise que toute la rue est interdite aux poids lourds de plus de 3,5 T, à l'exception des services publics. Ces aménagements étaient devenus nécessaires et nos agents de surveillance de la voirie veillent au respect des nouvelles règles et à la sécurité de tous et particulièrement celle des enfants.



Les abords du groupe scolaire



Place Denys LEVARD
24 places
VL uniquement
Enseignants



Salle des fêtes
15 places
VL uniquement



Mairie
29 places



**Vous entrez sur une zone
de rencontre 20 KM/H
Véhicules non prioritaires**

UN GRAND PROJET POUR NOS ENFANTS

La transition énergétique doit rentrer dans les actes. C'est pourquoi la commune a répondu à « l'appel à projets » lancé par l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie au titre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le projet présenté par la commune pour un montant estimé à 700 000,00 € HT entrainé dans ce cadre. Une subvention de 420 000 €, soit 60%, a été allouée par l'Etat. Ce projet sera soutenu par le Département à hauteur de 67 000 € et une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes viendra compléter le plan de financement.

● Le programme de travaux :

- Isolation du bâtiment par l'extérieur,
- Isolation et reprise d'étanchéité des terrasses,
- Isolation des combles et changement complet de la couverture,
- Construction d'un ascenseur afin de rendre totalement accessible aux personnes à mobilité réduite le deuxième étage,
- Changement complet de l'éclairage des locaux par des sources LED,
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la terrasse sud et la toiture.

● Les objectifs de la rénovation :

- Inscrire les bâtiments de la commune dans le label « Bâtiments à Energie Positive »,
- Réaliser l'autonomie énergétique du bâtiment. L'isolation extérieure permettra une économie de 40 % sur la facture énergétique et les 60 % restants seront atteints grâce aux panneaux photovoltaïques,
- Rafranchissement naturel du bâtiment en période de canicule,
- Sensibiliser nos enfants par des actions pédagogiques à la transition énergétique et à l'écologie avec lesquels ils devront apprendre à vivre.



● Cette rénovation s'accompagnera du réaménagement des abords :

Une nouvelle végétalisation des espaces extérieurs pour plus de fraîcheur naturelle grâce à la réduction des surfaces minéralisées et la plantation d'arbres adaptés.





La parole à Dominique MAVRIDORAKIS

*Adjoint au Maire
en charge des finances,
du développement économique,
des déplacements
et de la sécurité*



La sécurité des Romanères face aux risques majeurs

“Votre commune joue un rôle de proximité dans votre sécurité. Elle a la charge de vous informer des risques particuliers à votre espace de vie, votre ville, votre environnement quotidien.

Le rôle du Maire est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales : « Il concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique. Le Maire a la charge d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique ».

Dans ce cadre la commune dispose de trois outils principaux :

- **LA PREVENTION** : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permet d'écarter l'habitat des zones de danger identifiées.
- **LA REACTION** : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) organise les moyens municipaux (humains et matériels) de traitement de la crise (catastrophe naturelle, accident technologique) en relation étroite avec les autorités préfectorales et les moyens de secours auxquels elle apporte son concours.
- **L'INFORMATION** : la commune élabore et met à votre disposition le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans lequel sont répertoriés les risques propres à la commune et les dispositions à prendre par VOUS, pour les connaître, les comprendre, et vous préparer en conséquence.

C'est ce DICRIM que nous avons mis à jour et modernisé, pour votre sécurité. Nous vous demandons d'en prendre connaissance, d'en suivre les consignes et de le conserver. Nous avons prévu un résumé détachable, que nous vous invitons à garder à portée de la main.

Vous le trouverez également sur le site internet de la commune. De plus, lorsque le panneau lumineux d'information sera mis en service, nous vous invitons à télécharger sur votre smartphone l'application qui vous permettra de connaître à tout moment les événements concernant votre sécurité.

Bien entendu nous restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou recevoir vos suggestions.”



Saint-Romain-en-Gal

INVITATION



Rénovation énergétique du groupe scolaire Françoise et Alain Viallet

Luc THOMAS

Maire de Saint-Romain-en-Gal
Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération

et le Conseil municipal

ont le plaisir de vous convier à la

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE FRANÇOISE ET ALAIN VIALLET

le samedi 6 novembre 2021 à 11h

en présence de

Benoît ROCHAS

Sous-préfet chargé du Rhône-sud

et de

Philippe MARION

Conseiller Départemental
du Canton de Mornant

Jean-Luc FUGIT

Député du Rhône

Thierry KOVACS

Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes
Président de
Vienne Condrieu Agglomération



Rendez-vous sur place à 10h45 (parking de la Mairie). Un buffet apéritif clôturera cette cérémonie.